

Produits importés dangereux : les commerçants français demandent des mesures immédiates à l'encontre des plateformes hors UE

La confédération des Commerçants De France (CDF) et le Conseil du Commerce de France (CdCF) tiennent à réagir aux déclarations faites le 29 avril par les ministres de Bercy lors de leur visite à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle à propos des colis expédiés par les plateformes en ligne extra-européennes : « 94 % des produits sont non conformes, dont 66 % pour dangerosité. »

Ce chiffre alarmant ne fait que confirmer les alertes que nous lançons depuis des mois : notre marché est massivement inondé de produits importés non contrôlés, souvent dangereux pour les consommateurs, et destructeurs de valeur pour l'ensemble de l'économie française et de ses entreprises de commerce en particulier.

Chaque année, près de 800 millions de petits colis entrent sur le territoire national, en grande majorité en provenance de Chine via des plateformes comme Temu, Shein ou AliExpress. Ces géants chinois du e-commerce prospèrent selon un modèle qui échappe aux règles communes :

- Droits de douane éludés,
- TVA sous-collectée,
- Normes de sécurité bafouées
- Règles d'information et de protection du consommateur non respectées

Le résultat : un dumping légal et sanitaire, au détriment des commerçants et des e-commerçants français qui, eux, respectent scrupuleusement la réglementation, investissent dans la qualité, garantissent la sécurité des produits, créent de l'emploi local et dynamisent les territoires...

Nous demandons des mesures immédiates et concrètes :

- Le renforcement immédiat et significatif des contrôles par les douanes des colis en provenance des pays à risque, notamment la Chine.
- Le retrait immédiat du marché des produits reconnus non conformes aux normes européennes.
- Le contrôle du respect de l'ensemble des réglementations nationales et européennes, notamment en matière de pratiques commerciales, ainsi que l'application effective des sanctions prévues par la loi en cas de manquement.
- Le déréférencement sur le marché français pour les plateformes récidivistes, comme cela avait été appliqué à Wish en 2021, sur décision de la DGCCRF.

Protéger les consommateurs, défendre les commerces de proximité, garantir une concurrence loyale pour toutes les entreprises du commerce en général : c'est le rôle de l'État. Il est temps de sortir de l'impunité organisée par ces plateformes géantes.

Nous appelons le gouvernement à agir avec fermeté.
Les règles doivent être les mêmes pour tous !

« Il est inacceptable que des plateformes étrangères puissent vendre en France sans se soumettre aux mêmes règles que nos commerçants. Ce «deux poids, deux mesures» met en danger les consommateurs et fragilise tout un pan de notre économie. Le gouvernement doit agir avec force et sans délai. » souligne Pierre Bosche, président de la CDF.

« La sécurité des consommateurs est en jeu ! Il y a urgence à agir pour que les plateformes de e-commerce chinoises respectent strictement les normes existantes ; et pour permettre le retour à une concurrence loyale et équitable entre les acteurs. L'enjeu est à la fois économique, social et sociétal. » renchérit Yves Audo, président du CdCF.

Contacts Presse

- Laure BRUNET-RUINART DE BRIMONT - Déléguée Générale CDF - 06 75 13 68 37
- Corinne CHAUTEMPS - CdCF - 06 21 01 69 97

A propos de la confédération des Commerçants De France (CDF)

Fondée en 1906, la confédération des Commerçants De France est une organisation professionnelle représentative composée de 23 fédérations professionnelles de branche (représentant les secteurs alimentaire et non-alimentaire ; sédentaire et non sédentaire), ainsi que 17 membres associés (principalement des unions de commerçants et des regroupements d'unions de commerçants), ce qui représente plus d'1,2 million d'emplois et près de 700 000 entreprises, soit près d'un tiers des salariés du secteur et plus de la moitié des commerces. Il s'agit majoritairement de TPE du commerce et de l'artisanat commercial, principalement dans les territoires et les centres-villes.

La CDF est présidée depuis le 25 novembre 2024 par Pierre Bosche

Les Fédérations membres de la confédération des Commerçants De France :



Concernant le Conseil du Commerce de France :

Le Conseil du Commerce de France est une association qui regroupe une trentaine de fédérations professionnelles : Commerces de détail non alimentaires • Fédération des acteurs du commerce et des territoires • DLR la Fédération des matériels • Fédération du commerce coopératif et associé • Fédération du commerce et de la distribution • Fédération des commerces spécialistes des jouets et des produits de l'enfant • Fédération des enseignes de la chaussure • Fédération de l'Épicerie et du Commerce de Proximité • Fédération de l'horlogerie • Syndicat de groupements et d'enseignes de pharmacies d'officine • Fédération des enseignes de l'habillement • Fédération e-commerce et vente à distance • Fédération française de l'équipement du foyer • Fédération française de la franchise • Fédération française de la parfumerie sélective • Fédération des entreprises internationales de la mécanique et de l'électronique • Fédération des magasins de bricolage et de l'aménagement de la maison • Fédération nationale de l'habillement • Fédération nationale de la photographie • Les jardineries et animaleries de France • Procos, La Fédération pour la promotion du commerce spécialisé • L'Union de la bijouterie horlogerie • Union du grand commerce de centre-ville • Ufip Énergies et mobilités • Union professionnelle des entreprises du commerce à distance • Union des entreprises sport & cycle • Alliance France cuir • Fespa France • FFAC • Mercatel • Picom.

Le CdCF représente le commerce dans toute sa diversité et rassemble aussi bien les commerces indépendants ou franchisés, que le commerce coopératif et associé ou la grande distribution intégrée, de tous secteurs : équipement de la personne, équipement de la maison, alimentation... Il est l'expression de toutes les formes de distribution : commerce de proximité, centres commerciaux, e-commerce. Il représente 70% des emplois d'un secteur dans lequel travaillent 3,6 millions de personnes.

Le CdCF est présidé depuis le 9 juin 2022 par Yves Audo.